

Ce raisonnement est tout à fait absurde. L'industrie pétrolière a des ramifications partout dans le monde. C'est une industrie unique en son genre parce que ses trois principaux éléments sont mobiles. Les travailleurs de cette industrie peuvent se déplacer facilement et aller n'importe où dans le monde. Les capitaux sont mobiles et peuvent aller partout dans le monde. Les derricks sont conçus de façon à pouvoir être utilisés aussi bien dans les fondrières qu'au large des côtes et peuvent donc aller n'importe où dans le monde.

Si le gouvernement n'adopte pas une politique raisonnable à l'égard de cette industrie, à mon avis, la plupart des sociétés pétrolières quitteront le Canada. A ce moment-là, nous devons dépendre encore plus d'approvisionnements étrangers instables. La situation de notre balance des paiements s'aggravera. Notre monnaie continuera à se dévaluer et le taux de chômage augmentera.

Si l'on ne tient pas compte des faits que je viens d'énumérer, le Canada s'engagera pour longtemps sur la voie de la catastrophe. Aucun Canadien raisonnable ne devrait tolérer qu'un pays qui possède tant de ressources humaines et de richesses naturelles aille à la catastrophe. Il n'y a aucune raison logique à cela. La situation existe parce que les expédients politiques l'ont emporté sur la logique et les mesures rationnelles. Tant que je serai député et tant que mon parti sera représenté à la Chambre, nous continuerons à lutter pour empêcher qu'on ait recours à des expédients politiques et pour préconiser l'usage de la logique. Nous ne pouvons en faire moins devant les graves problèmes qui nous menacent.

Je pensais plus tôt à notre programme d'assurance-chômage. A cause d'un communiqué précédent, je savais que le ministre viendrait nous dire à la Chambre que la caisse d'assurance-chômage allait enregistrer un excédent et qu'il n'était donc pas nécessaire de relever les primes. Le ministre a également dit avec grande emphase qu'il croyait dans le principe d'assurance. Cependant, un des grands principes d'une caisse d'assurance, qu'il s'agisse d'assurance-feu ou d'assurance-automobile, veut que l'on paie des primes aujourd'hui parce qu'on sait qu'un jour on pourra être obligé d'y avoir recours. C'est ce à quoi sert une caisse d'assurance.

Quand nous formions le gouvernement, cette caisse est restée avec un excédent. Toutefois, c'était un très petit excédent. Les taux de chômage que prévoient les organismes privés au Canada nous permettent de croire que cet excédent ne durera pas bien longtemps. Je me suis demandé ce que feront les députés d'en face quand la caisse sera à sec, quand les demandes dépasseront les montants qui s'y trouvent pour verser les prestations. Que feront-ils?

Un homme rationnel dirait qu'il y a trois façons de s'en sortir. Premièrement, on pourrait augmenter les primes. Ce sont les travailleurs qui paieraient et qui seraient ainsi pénalisés. Deuxièmement, on pourrait réduire les prestations et ce sont maintenant les chômeurs qu'on se trouverait ainsi à pénaliser. Troisièmement, on pourrait emprunter plus d'argent. Personne en particulier ne paiera, mais c'est plutôt toute la société qui sera obligée de payer des emprunts à long terme à

Assurance-chômage—Loi

des taux d'intérêts plus élevés et le fardeau du remboursement sera ainsi transmis à nos enfants.

Quand cela arrivera, les Canadiens se demanderont-ils quelle option le parti d'en face préférera choisir? Aucunement. Le parti d'en face a toujours clairement choisi d'emprunter encore et encore, de ne pas aider les Canadiens à se rendre compte du rapport qui existe entre les coûts et les avantages, mais de simplement emprunter pour cacher le problème d'aujourd'hui et en reporter le fardeau à la génération de demain au lieu de faire face à la réalité d'aujourd'hui. C'est ce qui se passera.

Je me demande si le ministre envisagera d'inviter les membres de son groupe d'étude à essayer de trouver un moyen de réagir quand les politiques économiques de son gouvernement auront tellement fait augmenter le nombre de chômeurs que la caisse sera déficitaire. Les députés qui sont assis de ce côté-ci de la Chambre voudraient certainement faire des propositions qui soient susceptibles de faire évoluer l'économie dans la bonne direction et participer à ce dialogue.

Je voudrais encore faire quelques remarques qui devraient inciter le ministre à réfléchir. Il nous a dit aujourd'hui que le mandat du groupe d'étude n'était pas encore complètement établi. Le débat sur le bill C-3, à l'étape de la deuxième lecture, permettra au ministre d'ouvrir les oreilles toutes grandes et d'écouter les propositions constructives que feront les députés de tous les côtés de la Chambre; il pourra éventuellement s'en inspirer lorsqu'il établira le mandat de ce groupe d'étude.

Nous sommes d'accord qu'il faille étudier à fond le problème de la caisse d'assurance-chômage. Il faudrait notamment remettre en question le principe même de la caisse d'assurance-chômage et se demander si c'est un droit ou un privilège que de contribuer à remplir une telle caisse. C'est de cette décision fondamentale que découleront un certain nombre d'autres décisions. Il faut que certains principes viennent étayer une mesure législative à caractère social aussi importante que celle-ci. Il convient de se demander si l'existence de cette caisse et de ce programme est un droit ou un privilège.

Le ministre a déjà dit, et nous sommes d'accord avec lui sur ce point, qu'il convient de revoir les dispositions du Règlement qui concernent les personnes qui démissionnent spontanément ou celles qui sont limogées par leur faute. Je voudrais que le ministre communique un jour aux députés les renseignements qu'il possède sur cette question afin de leur permettre de l'étudier aussi bien que lui et d'en faire éventuellement une interprétation différente de la sienne.

Sauf erreur, d'après certaines rumeurs, les personnes qui démissionnent volontairement ou celles qui sont limogées par leur faute reçoivent des prestations bien plus longtemps en moyenne que celles qui perdent leur emploi pour d'autres raisons. Nous aimerions savoir si c'est vrai et si les données le prouvent. Si les données disent le contraire, nous voudrions bien le savoir également. Le ministre dispose de telles données, et je crois qu'il est grand temps que les rapports de ce genre soient déposés à la Chambre des communes afin que tous les Canadiens, y compris les députés de ce côté-ci de la Chambre, puissent y avoir accès.